



Catalogue de formation

ADEAR

Organisé par



Financé par



Structure(s)

Cant'ADEAR

E-mail :contact@cantadear.fr

Téléphone : 09 61 27 39 06

Adresse : 8 place de la Paix 15000 AURILLAC

Les ADEAR sont les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural, membres de la FADEAR.

Sommaire

Toutes nos formations sont disponibles dans le catalogue qui se trouve dans l'onglet "Se former"
Organisé par : Cant'ADEAR

Page 4

S'installer en collectif
Durée: 2jour(s) Organisé par : Cant'ADEAR

Page 5

Toutes nos formations sont disponibles dans le catalogue qui se trouve dans l'onglet "Se former"

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Infos complémentaires

Organisée par Cant'ADEAR

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

8 place de la Paix
15000
AURILLAC
Tel. 09 61 27 39 06
N° d'organisme de formation : 831 503 082 15

Dates, lieux et intervenants

date à définir 15000

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
Cant'ADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

S'installer en collectif

Les clés pour faire perdurer un collectif de travail

Objectifs de la formation

Repérer les conditions de réussite d'un projet collectif agricole
Acquérir les outils spécifiques aux modes d'organisation, de communication et de gestion des aspects humains de ce type de projet

Enjeux

La Cant'ADEAR accompagne depuis un certain nombre d'années des porteurs de projets qui souhaitent s'installer en collectif, ou rejoindre un collectif de travail déjà existants.

Pour faire face à ces situations d'intégration de nouvelles personnes dans des fermes existantes aux

fonctionnements propres ou de création d'un nouveau collectif de travail, il est nécessaire d'outiller les accueillants pour permettre une mise à plat de leur organisation du travail afin qu'elle soit appropriable par une nouvelle personne, être en mesure de définir un plan d'action commun avec le ou la nouvelle associé et s'outiller pour optimiser la communication en prévenant les conflits.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Nous travaillerons sur la première journée les enjeux des places d'accueilli/accueillant, les facteurs de réussite d'un projet collectif et la projection d'une vision partagée de la ferme à la long terme. Le deuxième jour, nous travaillerons les questions de règles et cadres dans le travail en commun : ébauche d'un règlement intérieur, conduite de réunions de travail efficaces et régulations des tensions.

Dates, lieux et intervenants

date à définir (7hrs) 8 Place de la Paix
15000 Aurillac

Delphine Guillhot

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

-

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires

Organisée par Cant'ADEAR

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 07/04/2026

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Lucie Rey
lucie.rey@cantadear.fr
Cant'ADEAR
8 Place de la Paix
15000 Aurillac
repas partagé